

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE QUELAINES-SAINT-GAULT (53)

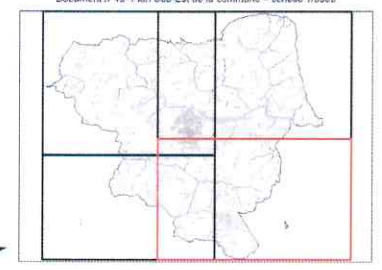


PLAN LOCAL D'URBANISME

Document n°4 : Règlement graphique

Plan Local d'Urbanisme
Dossier d'Arrêt de Projet
Vu pour être annexé à la délibération

Document n°4a- Plan Sud-Est de la commune - échelle 1/5000



Légende des plans de zonage
QUELAINES-SAINT-GAULT (53)

- Zones**
- Zones urbaines**
- UA : zones urbaines de centres anciens
 - UB : zones urbaines peu denses
 - UE : zones urbaines d'équipements
 - UY : zones urbaines d'activités économiques
- Zones à urbaniser**
- UAUb : extension urbaine à vocation principale d'habitat, ouverture immédiate à l'urbanisation
 - UAbU : extension urbaine à vocation économique, ouverture amenée à l'urbanisation
- Zones naturelles**
- N : zones naturelles
 - Nb : zones naturelles de tourisme
 - Nl : zones naturelles de loisirs
- Zones agricoles**
- A : zones agricoles
 - Ab : zones agricoles de tourisme
 - At : zones agricoles de tourisme ou de loisirs
 - Al : zones agricoles de tourisme constructibles
 - Ay : zones agricoles d'activités non agricoles
- Orientations d'Aménagement et de Programmation**
- Périmètre des OAP
 - Numéro des OAP
- Risques et nuisances**
- ★ ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement
 - ★ Site BADAIS : potentiellement pollué
 - ★ Risque d'inondation par débordement de cours d'eau
 - ★ Zones de sensibilité archéologique
- Éléments à protéger**
- ▨ Éléments de type parcs et jardins à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - ▨ Éléments de type zones humides nœud de l'environnement à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - ▨ Éléments de type zones humides forestières à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - ▨ Éléments de type alignements d'arbres à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - ▨ Éléments de type patrimoine bâti à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - ▨ Éléments de type chemins de randonneurs à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - ▨ Éléments de type haies à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Informations relatives au cadastre**
- ▨ Parcelles & subdivisions cadastrales
 - ▨ Bâtiment
 - ▨ Cours d'eau
- Emplacements réservés**
- ▨ Emplacement réservé
 - ▨ N° de l'emplacement réservé
- | LIBELLÉ | Surface (ha) |
|--|--------------|
| 1. Création d'un parking | 0,07 |
| 2. Création d'un parking | 0,01 |
| 3. Création d'une liaison | 0,08 |
| 4. Extension du cimetière | 0,05 |
| 5. Extension du cimetière | 0,04 |
| 6. Projet de densification | 0,42 |
| 7. Emplacements réservés départementaux (Plusieurs emplacements) | |